



Reaction Notaire si je saisis la chambre départementale

Par J Armand

Bonjour,
Notre notaire a convenu devoir faire une déclaration de succession rectificative suite à plusieurs erreurs découvertes à la suite de la première (impact 10000 euros de droits). Mais il se refuse à appliquer une partie du droit des successions depuis dès le tout début (perte de chance et supplément de droits de 20000? estimés). Le délai pour saisir le Mediateur (de 1 an) est ainsi dépassé. Si je saisis la chambre départementale du différent serait il capable de se venger en refusant d'aller plus loin, et ne pas faire même le minimum qu'il a reconnu ?

Je vous remercie pour votre avis,

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avant de saisir la chambre, avez vous pensé à solliciter sa RCP ?

Par Rambotte

Bonjour.
Mais il se refuse à appliquer une partie du droit des successions depuis dès le tout début
Pouvez-vous expliciter ce qu'il refuse d'appliquer ?
Vous parlez bien du droit des successions, et pas des droits de succession ? Comme vous évoquez une déclaration rectificative, suite à erreur dans la déclaration fiscale initiale.

Par J Armand

Bonjour, le notaire ne veut tenir aucun compte des assurances vie dans la liquidation de la communauté, alors que alimentées par deniers communs, des deux côtés..

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est une succession ou un divorce ?

Par Hirondelle

bonjour,
je m'incrute dans cette discussion, en espérant ne contrarier personne.
Etant en conflit avec un notaire qui veut m'obliger de signer un contrat de révélation d'un généalogiste, je lis : "avez vous pensé à solliciter sa RCP"
Quand peut-on solliciter la RCP ? Où trouver l'adresse de la RCP ?
Merci

Par yapasdequoi

C'est le notaire qui doit déclarer un litige auprès de sa RCP. C'est un moyen amiable de régler le litige.
Sinon voici un lien officiel qui présente les recours possibles :

[url=https://www.justice.fr/fiche/regler-litige-notaire]https://www.justice.fr/fiche/regler-litige-notaire[/url]

Par J Armand

Ma question est de savoir si un notaire peut et va appliquer des représailles en cas de recours.
Si déjà il ne fait le boulot c'est qu'il peut aller encore plus loin.

Par yapasdequoi

Il est assermenté et risque en cas de condamnation des conséquences graves, y compris interdiction d'exercer.
S'il pratique des représailles, ce sera soit des brouilles soit très bien dissimulé.